

CCE

22 Avenue Franklin Delano Roosevelt,

75008 Paris

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2025



Les Conseillers du Commerce Extérieur de la France

22 avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2025

A l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes clos au 31/12/2025 des Conseillers du Commerce Extérieur de la France.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale tenue du 1^{er} juillet 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels des Conseillers du Commerce Extérieur de la France relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Comité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes de l'annexe :

- La note « modalités de production des comptes annuels » concernant le traitement des opérations comptables.
- La note relative à la première application du règlement ANC n°2022-06 applicable à compter de l'exercice clos le 31/12/2025.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Votre Comité tient une comptabilité conforme aux normes françaises au niveau du siège, les comités réalisant un nombre réduit d'opérations, leurs comptes sont intégrés pour la valeur globale des postes.

Risques identifiés

Au niveau du siège : Au 31/12/2025, nous avons porté principalement notre attention sur la trésorerie et sur les immobilisations du Comité. Nous avons également effectué des contrôles sur les cotisations perçues de la part des membres et la réciprocité avec les Comités.

Au niveau des comités : Nous avons considéré le caractère exhaustif de la réception des comptes des comités comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Au niveau du siège : Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction pour s'assurer de l'exhaustivité des cotisations et de la correcte valorisation du montant des rétrocessions. Nous avons en particulier mené des entretiens au cours de notre intervention avec les personnes en charge de leur suivi afin de prendre connaissance de la gouvernance et des procédures mises en place pour les évaluer et assurer leur correcte alimentation en comptabilité. Nous avons également réalisé un test de raccordement des opérations comptables et des opérations bancaires, et procédé à un test de réalité consistant à valider la réciprocité entre les valeurs comptables des rétrocessions du Comité, et des revenus pour une sélection de comités.

Au niveau des comités : nous avons demandé les bilans de l'ensemble des comités pour procéder à des tests, nous avons également procédé à un audit détaillé de 6 comités, choisis aléatoirement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Comité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Comité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 09 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE EC



Florence GEMINIEN

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BILAN 2025 de l'ASSOCIATION - ACTIF

ACTIF	SIEGE	FRANCE	ETRANGER	CENTRALISATION	CENTRALISATION	ECART
	2025	2025	2025	2025	2024	2025/2024
Frais d'établissement	0,00			0,00	0,00	NS
Immobilisations incorporelles :						
Frais de recherche et de développement	0,00			0,00	0,00	NS
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	0,00			0,00	7 736,80	-100%
Fonds commercial	0,00			0,00	0,00	NS
Autres	0,00			0,00	0,00	NS
Immobilisations incorporelles en cours	0,00			0,00	0,00	NS
Avances et acomptes	0,00			0,00	0,00	NS
Immobilisations corporelles :						
Travaux Cour	0,00			0,00	0,00	NS
Immobilier	66 263,42			66 263,42	62 977,81	5%
Travaux salle de réunion	0,00			0,00	0,00	NS
Agencement	805,73			805,73	2 878,32	-72%
Travaux Locaux CNCCEF	248 959,60			248 959,60	289 839,45	-14%
Matériel	48 345,99			48 345,99	36 820,22	31%
Mobilier	24 128,30			24 128,30	29 250,49	-18%
Autres	0,00			0,00	0,00	NS
Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00	0,00	NS
Avances et acomptes	0,00			0,00	0,00	NS
Immobilisations financières :						
Titres CCE Communication	15 000,00			15 000,00	14 995,10	0%
Titres EFEI	2 500,00			2 500,00	2 500,00	0%
Titres Immobilisés AIPAL 1%	2 523,40			2 523,40	2 523,40	0%
Dépôt Fonds de roulement	2 300,94			2 300,94	2 300,94	0%
Prêts	0,00			0,00	0,00	NS
Autres	0,00			0,00	0,00	NS
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	410 827,38	0,00	0,00	410 827,38	451 822,53	-9%
Stocks et en-cours :						
Livre du Centenaire et USAY	0,00			0,00	0,00	NS
En cours de production [biens et services] (c)	0,00			0,00	0,00	NS
Produits intermédiaires et finis	0,00			0,00	0,00	NS
Marchandises	0,00			0,00	0,00	NS
Créances :						
Créances Structures	304 501,40	26 132,55	145 258,26	304 501,40	229 871,42	32%
Créances adhérents et autres	334 636,48	35 834,89	36 229,21	406 700,58	887 813,82	-54%
Fournisseurs débiteurs	4 695,27			4 695,27	2 725,20	72%
Avances et acomptes versés sur commandes	414,00			414,00	0,00	NS
Charges constatées d'avance	60 587,03	770,05	2,00	61 359,08	116 615,79	-47%
Produits à recevoir	30 164,00			30 164,00	183 157,47	-84%
Valeurs mobilières de placement :						
Actions propres	0,00			0,00	0,00	NS
Autres titres	1 115 010,65	163 560,23	386 290,00	1 664 860,88	1 325 585,88	26%
Instruments de trésorerie	0,00			0,00	0,00	NS
Disponibilités						
Banques et CCP	213 228,74	777 445,42	3 137 004,33	4 127 678,49	4 331 664,17	-5%
Lettres de crédit	1 040,90			1 040,90	9 519,98	-89%
Caisses	390,35	175,50	11 528,09	12 093,94	13 675,48	-12%
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	2 064 668,82	1 003 918,64	3 716 311,89	6 613 508,54	7 100 629,21	-7%
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			0,00	0,00	NS
Primes de remboursement des emprunts	0,00			0,00	0,00	NS
Ecart de conversion Actif	0,00			0,00	0,00	NS
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	2 475 496,20	1 003 918,64	3 716 311,89	7 024 335,92	7 552 451,73	-7%

BILAN 2025 de l'ASSOCIATION - PASSIF

PASSIF	SIEGE	FRANCE	ETRANGER	CENTRALISATION	CENTRALISATION	ECART
	2025	2025	2025	2025	2024	2025/2024
FONDS ASSOCIATIFS						
Fonds de dotation initiale	1 524,49			1 524,49	1 524,49	0,00%
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0,00			0,00	0,00	NS
Ecart de réévaluation	0,00			0,00	0,00	NS
Ecart d'équivalence	0,00			0,00	0,00	NS
Réserves:						
Réserve légale	0,00			0,00	0,00	NS
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00			0,00	0,00	NS
Réserves réglementées	0,00			0,00	0,00	NS
Autres	419 746,38			419 746,38	419 746,38	0,00%
Réserves Fonds Opérationnels	626 295,83			626 295,83	418 090,08	49,80%
Report à nouveau	-92 393,13	731 089,31	3 845 073,94	4 483 770,12	4 478 452,62	0,12%
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	293 882,68	-55 325,84	-210 596,47	27 960,37	5 315,49	426,02%
Subventions d'investissement	0,00			0,00	0,00	NS
Provisions réglementées	0,00			0,00	0,00	NS
Total I	1 249 056,25	675 763,47	3 634 477,47	5 559 297,19	5 323 129,06	4%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour risques	0,00			0,00	0,00	NS
Provisions pour charges	209 334,00			209 334,00	188 143,00	11%
Total II	209 334,00	0,00	0,00	209 334,00	188 143,00	11%
DETTES						
Emprunts obligataires convertibles	0,00			0,00	0,00	NS
Autres emprunts obligataires	0,00			0,00	0,00	NS
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits	0,00			0,00	0,00	NS
Emprunts et dettes financières diverses	0,00			0,00	0,00	NS
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0,00			0,00	0,00	NS
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	49 170,12	90 730,25	32 615,58	172 515,95	230 594,26	-25%
Dettes fiscales et sociales	243 350,16			243 350,16	222 093,96	10%
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0,00			0,00	0,00	NS
Dettes Structures	171 390,81	237 424,92	49 076,48	286 501,40	205 871,42	39%
Dettes CCE Communication	115 632,73			115 632,73	92 897,30	24%
Clients Crédoeurs	50 077,22			50 077,22	72 998,28	-31%
Créditeurs divers	149 683,47			149 683,47	212 449,49	-30%
Instruments de trésorerie	0,00			0,00	0,00	NS
Produits constatés d'avance	236 135,00		142,36	236 277,36	411 272,04	-43%
Charges à payer	1 666,44			1 666,44	0,00	NS
TOTAL III	1 017 105,95	328 155,17	81 834,42	1 255 704,73	1 448 176,75	-13%
Ecart de conversion passif	0,00			0,00	0,00	NS
TOTAL GENERAL DU PASSIF	2 475 496,20	1 003 918,64	3 716 311,89	7 024 335,92	6 959 448,81	1%

RESULTAT 2025 DE L'ASSOCIATION

	SIEGE	FRANCE	ETRANGER	CENTRALISATION	CENTRALISATION	ECART
	2025	2025	2025	2025	2024	2025/2024
Produits Statutaires						
Cotisations France	905 075,00	276 940,00	0,00	905 075,00	848 580,00	6,66%
Cotisations Etranger	2 129 269,55	0,00	736 322,43	2 298 461,98	2 101 879,05	9,35%
Cotisations PEA	25 650,00	0,00	0,00	25 650,00	21 535,00	19,11%
Cotisations Etranger sans Comité/En attente de comité	19 165,00	0,00	0,00	19 165,00	9 610,00	99,43%
Cotisations exercices antérieurs	230 102,20	14 990,00	36 660,00	230 102,20	91 410,00	151,73%
Produits Statutaires	3 309 261,75	291 930,00	772 982,43	3 478 454,18	3 073 014,05	13,19%
Charges Statutaires						
Cotisations rétrocédées France	-276 820,00	0,00	0,00	120,00	0,00	NS
Cotisations rétrocédées Etranger	-573 840,00	0,00	0,00	-6 710,00	0,00	NS
Retro exercices antérieurs	-52 390,00	0,00	0,00	-740,00	-480,00	54,17%
Cotisations rétrocédées sans comité + Fonds opérationnel	-244 620,00	0,00	0,00	-244 620,00	-237 430,00	3,03%
Charges Statutaires	-1 147 670,00	0,00	0,00	-251 950,00	-237 910,00	5,90%

PRODUITS STATUTAIRES NETS	2 161 591,75	291 930,00	772 982,43	3 226 504,18	2 835 104,05	13,81%
----------------------------------	---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------

Produits de Fonctionnement						
Ventes diverses	242,47	66 931,95	58 193,17	125 367,59	161 699,03	-22,47%
Refacturation des Frais Généraux (CCE COM + CD 75 + CD 92)	25 087,50	0,00	0,00	25 087,50	40 355,00	-37,83%
Refacturation de Personnel (CCE COM + CD 75 + CD 92)	197 939,24	0,00	0,00	197 939,24	210 739,24	-6,07%
Assemblée Générale	0,00	139 959,28	383 285,31	523 244,59	651 251,86	-19,66%
Conférence des Présidents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NS
Reprises provisions au 31.12	11 707,69	0,00	0,00	11 707,69	0,00	NS
Produits de Fonctionnement	234 976,90	206 891,23	441 478,48	883 346,61	1 064 045,13	-16,98%

Produits d'Opérations						
Cotisations Club des CCE	251 520,00	0,00	0,00	251 520,00	241 920,00	3,97%
Activités Club des CCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NS
Produits des revues servies	303 875,00	0,00	0,00	303 875,00	299 115,00	1,59%
Produits d'opérations sur exercices antérieurs	10 384,00	0,00	0,00	10 384,00	0,00	NS
Produits d'Opérations	565 779,00	0,00	0,00	565 779,00	541 035,00	4,57%

TOTAL DES PRODUITS	2 962 347,65	498 821,23	1 214 460,91	4 675 629,79	4 440 184,18	5,30%
---------------------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--------------

RESULTAT 2025 DE L'ASSOCIATION

	SIEGE 2025	FRANCE 2025	ETRANGER 2025	CENTRALISATION 2025	CENTRALISATION 2024	ECART 2025/2024
Charges de Personnel						
Appointements	-919 687,49	-116 944,25	-21 664,82	-1 058 296,56	-1 000 945,05	5,73%
Charges sociales	-673 566,16	-3 610,00	0,00	-677 176,16	-603 727,87	12,17%
Indemnités	-6 333,34	0,00	0,00	-6 333,34	-4 500,00	40,74%
Intérim	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 601,18	-100,00%
Charges de Personnel	-1 599 586,99	-120 554,25	-21 664,82	-1 741 806,06	-1 621 774,10	7,40%
Charges de Fonctionnement						
Assurances	-20 597,61	-1 273,00	-2 898,72	-24 769,33	-23 165,91	6,92%
Honoraires	-78 291,83	-86 720,45	-49 570,84	-214 583,12	-221 562,01	-3,15%
Immobilier	-69 977,93	-13 695,00	0,00	-83 672,93	-68 272,82	22,56%
Impôts et taxes	-14 024,00	0,00	0,00	-14 024,00	-14 775,00	-5,08%
Fournitures de bureau	-26 860,89	-3 368,98	-3 148,85	-33 378,72	-24 464,05	36,44%
Téléphone	-27 507,65	-1 085,98	0,00	-28 593,63	-28 202,29	1,39%
Affranchissements	-2 481,29	0,00	-113,62	-2 594,91	-7 753,92	-66,53%
Maintenance, location	-40 992,84	-2 440,00	-689,00	-44 121,84	-53 638,69	-17,74%
Documentation	-529,08	-330,00	-1 194,05	-2 053,13	-10 450,12	-80,35%
Frais divers	-4 969,87	-7 638,60	-17 158,35	-29 766,82	-93 532,61	-68,17%
Services Bancaires	-24 916,59	-1 389,42	-16 425,30	-42 731,31	-35 520,70	20,30%
Assemblée Générale	-19 955,20	0,00	0,00	-19 955,20	-23 328,05	-14,46%
Conférence des Présidents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NS
Internet et Systèmes d'Information	-117 979,77	-473,32	-1 300,29	-119 753,38	-117 864,67	1,60%
Frais Généraux CA/BE	-10 125,72	-21 535,03	-35 789,50	-67 450,25	-118 621,56	-43,14%
Amortissements mobilier et matériel	-69 289,56	0,00	0,00	-69 289,56	-82 906,31	-16,42%
Dotations provisions risques et charges	-21 191,00	0,00	0,00	-21 191,00	0,00	NS
Dotations provisions / dépréciation	-14 500,00	0,00	0,00	-14 500,00	0,00	NS
Charges de Fonctionnement	-564 190,83	-139 949,78	-128 288,52	-832 429,13	-924 058,71	-9,92%
Charges d'Opérations						
Prix de revient des revues servies	-303 875,00	0,00	0,00	-303 875,00	-299 115,00	1,59%
Prix de revient des annuaires servis	14 138,81	0,00	0,00	14 138,81	-46 913,40	-130,14%
Publications Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NS
Activités Club des CCE	-13 401,92	0,00	0,00	-13 401,92	-1 000,00	1240,19%
Communication	-50 795,68	-19 792,20	-23 616,43	-94 204,31	-109 195,45	-13,73%
La Fabrique de l'Export + Club VIE + Subventions	-2 500,00	-10 706,25	-59 740,31	-72 946,56	-3 500,00	1984,19%
Evènements à l'étranger	-79 630,25	-28 772,27	-1 067 874,27	-1 176 276,79	-1 205 007,62	-2,38%
Evènements en France	-22 411,06	-237 285,10	-4 539,23	-264 235,39	-327 534,79	-19,33%
Frais de fonctionnement des Commissions	-45 788,02	0,00	0,00	-45 788,02	-48 702,24	-5,98%
Charges d'Opérations	-504 263,12	-296 555,82	-1 155 770,24	-1 956 589,18	-2 040 968,50	-4,13%
TOTAL DES CHARGES	-2 668 040,94	-557 059,85	-1 305 723,58	-4 530 824,37	-4 586 801,31	-1,22%
RESULTAT D'EXPLOITATION	294 306,71	-58 238,62	-91 262,67	144 805,42	-146 617,13	-198,76%
Produits financiers						
Revenu des VMP, Intérêts des C/C	13 265,79	2 912,78	7 794,45	23 973,02	31 126,16	-22,98%
Gains de change	8,42	0,00	5 080,63	5 089,05	58 033,32	-91,23%
Total des produits financiers	13 274,21	2 912,78	12 875,08	29 062,07	89 159,48	-67,40%
Charges financières						
Charges financières	-13 698,24	0,00	-132 208,88	-145 907,12	-21 838,64	568,11%
Intérêts immobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NS
Total des charges financières	-13 698,24	0,00	-132 208,88	-145 907,12	-21 838,64	568,11%
RESULTAT FINANCIER	-424,03	2 912,78	-119 333,80	-116 845,05	67 320,84	-273,56%
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	61 233,55	-100,00%
Exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	40 107,34	-100,00%
Reprises provisions au 31.12	0,00	0,00	0,00	0,00	23 488,00	-100,00%
Total des produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	124 828,89	-100,00%
Charges exceptionnelles						
Charges exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	-15 789,14	-100,00%
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	-12 720,27	-100,00%
Dotations provisions dépréciation stock	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 707,69	-100,00%
Total des charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	-40 217,10	-100,00%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	84 611,79	-100,00%
RESULTAT NET	293 882,68	-55 325,84	-210 596,47	27 960,37	5 315,50	426,02%

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INTRODUCTION

L'association Les Conseillers du Commerce Extérieur de la France (CCEF) a été fondée le 21 mai 1898 et a pour but de grouper les Conseillers du Commerce Extérieur afin de les mettre mieux à même de remplir le mandat qui leur est confié par les Pouvoirs Publics dans le cadre du décret 2013-1189 du 18 décembre 2013 modifié par le décret n° 2010-663 du 17 juin 2020 portant réorganisation de l'association des Conseillers du Commerce Extérieur de la France et de la réglementation applicable.

Les principaux moyens d'action du siège sont notamment :

- La rédaction d'études, de rapports et de recommandations adressés aux autorités compétentes,
- La publication de bulletins et de revues économiques,
- L'organisation de structures en France et à l'étranger, de Commissions d'études et de toutes autres structures concourant à la mise en œuvre des missions définies par la réglementation applicable,
- L'attribution de bourses, subventions ou allocations, l'octroi de prix ou récompenses, à toute personne physique ou morale ayant participé au développement du Commerce Extérieur.
- L'organisation de conférences, congrès, missions et enquêtes jugés utiles à l'expansion économique en France et à l'étranger,
- La participation éventuelle à toute mission, congrès économiques nationaux ou internationaux, salons, foires, expositions, manifestations nationales ou universelles, en France ou hors de France,
- La participation à toutes instances de formation tournées vers les questions économiques et de commerce international,
- La création éventuelle et l'organisation de tous organismes ayant pour objet le développement du Commerce extérieur Français,
- La désignation de Personnalités Expertes Associées.

Pour mettre en œuvre ses actions, Les CCEF dispose principalement des cotisations de ses membres.

Par ailleurs, l'association a un effectif de 16 personnes au 31/12/2025.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-joint font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n° 2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois au comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Ce changement de réglementation se traduit par des reclassements au sein des produits d'exploitation (reprise sur subventions d'exploitation, etc..) et des charges d'exploitation (indemnités salariales, etc..). Les incidences financières et de présentation sont exposées ci-dessous.

Incidences liées au changement de réglementation comptable

a. Impacts de la nouvelle définition du résultat exceptionnel sur l'exercice 2025

À compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du PCG, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel.

Les Produits divers sur exercices antérieurs (compte 772000) et Produits de cessions (compte 775000) ont été reclassés en Produits divers (compte 758000).

Les Pénalités et amendes (compte 671200) ont été reclassées en Amendes et Pénalités (compte 65820) et les Charges diverses sur exercices antérieurs (compte 672000) ont été reclassées en Charges diverses de gestion courante (compte 658000).

b. Impacts de la suppression de la technique des transferts de charges sur l'exercice 2025

La suppression de la technique des transferts de charges entraîne le classement d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées au poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions et transferts de charges », dans d'autres postes de charges ou de produits.

Les Transferts de charges (compte 791000) ont été reclassés en Remboursement de charges de personnel (compte 649100) et les Avantages en nature (compte 791700) ont été reclassés en Avantages en nature (compte 649000).

MODALITES DE PRODUCTION DES COMPTES ANNUELS

En 2024, une première phase d'amélioration a été développée avec l'envoi de toutes les factures de cotisation par courriel individuel depuis le logiciel de gestion commerciale. En 2025, l'enregistrement des factures de cotisation et leur règlement a été automatisé via la solution Gescom de Sage.

Afin d'être en phase avec les délais de production des comptes annuels et de limiter le risque en lien avec les traitements manuels des opérations, d'autres améliorations sont en cours de développement.

INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

La provision indemnités retraite s'élève à 189 334 euros. Elle a été calculée sur la base du salaire annuel, en tenant compte d'un taux d'actualisation à 3,70% (taux Iboxx Corporate AA10+ au 31 décembre 2025).

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, aucun montant de rémunération ou avantages en nature n'ont été versés ou attribués aux membres du bureau exécutif et du Conseil d'Administration pour la période de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Par ailleurs, L'Association ne souhaite pas communiquer la rémunération de ses cadres dirigeants salariés, car cela reviendrait à communiquer une rémunération individuelle.

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise COM NAT CONSEIL COMMERCE EXTERIEUR FRA - SIREN : 784360943										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410	6 260	412		414		416	6 260	
Terrains			420		422		424		426		
Constructions			430	875 517	432		434		436	875 517	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			440	631 648	442	20 234	444		446	651 882	
Installations générales, aménagements divers			450	55 523	452		454		456	55 523	
Matériel de transport			460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles			470	1 036 866	472		474		476	1 036 866	
Immobilisations financières			480		482		484		486		
TOTAL			490	2 605 814	492	20 234	494		496	2 626 048	
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial			495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Terrains			510		512		514		516		
Constructions			520		522		524		526		
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530		532		534		536		
Installations générales, aménagements divers			540		542		544		546		
Matériel de transport			550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566		
TOTAL			570		572		574		576		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>COM NAT CONSEIL COMMERCE EXTERIEUR FRA - SIREN : 784360943</u>										Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620	188 143	622	21 191	624		626	209 334		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur comptes clients	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680	188 143	682	21 191	684		686	209 334		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
						Dotations		Reprises			
Fonds commercial						681		683			
Autres immobilisations incorporelles						700		705			
Terrains						710		715			
Constructions						720		725			
Installations techniques, matériel et outillage						730		735			
Installations générales agencements aménagements divers						740		745			
Matériel de transport						750		755			
Autres immobilisations corporelles						760		765			
TOTAL						770		775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
TOTAL à reporter										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent										982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)										982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice										982 ter	
Déficits imputés										983	
Déficits reportables										984	
Déficits de l'exercice										860	
Total des déficits restant à reporter										870	
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327					
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS											
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)						692					
Revenu brut social (si le montant est positif)								693			

TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGE

Depuis la loi séparatisme du 24 août 2021, les entités qui reçoivent des fonds ou avantages en provenance de l'étranger doivent inclure dans l'annexe de leurs comptes un état spécifique dont les conditions d'établissement et de publication sont normées. Cette obligation est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2023,

PAYS	MODE DE PAIEMENT	MONTANT OU VALORISATION
Afrique du Sud	Opérations bancaires	36 325,00 €
Albanie (Balkans)	Opérations bancaires	3 240,00 €
Algérie	Opérations bancaires	16 840,00 €
Allemagne	Opérations bancaires	87 355,00 €
Angola	Opérations bancaires	12 790,00 €
Arabie Saoudite	Opérations bancaires	42 100,00 €
Argentine	Opérations bancaires	16 350,00 €
Australie	Opérations bancaires	29 565,00 €
Autriche	Opérations bancaires	22 275,00 €
Azerbaïdjan	Opérations bancaires	- €
Bahrein	Opérations bancaires	12 790,00 €
Belgique	Opérations bancaires	26 090,00 €
Belize	Opérations bancaires	810,00 €
Benin	Opérations bancaires	11 105,00 €
Bresil	Opérations bancaires	35 850,00 €
Bulgarie	Opérations bancaires	11 255,00 €
Burkina Faso	Opérations bancaires	5 670,00 €
Burundi	Opérations bancaires	810,00 €
Cambodge	Opérations bancaires	15 540,00 €
Cameroun	Opérations bancaires	15 540,00 €
Canada	Opérations bancaires	26 660,00 €
Chili	Opérations bancaires	19 845,00 €
Chine	Opérations bancaires	88 230,00 €
Chypre	Opérations bancaires	7 950,00 €
Colombie	Opérations bancaires	11 915,00 €
Congo	Opérations bancaires	9 230,00 €

Corée	Opérations bancaires	28 245,00 €
Costa Rica	Opérations bancaires	5 435,00 €
Côte d'Ivoire	Opérations bancaires	26 515,00 €
Croatie	Opérations bancaires	5 670,00 €
Cuba	Opérations bancaires	5 115,00 €
Danemark	Opérations bancaires	22 020,00 €
Djibouti	Opérations bancaires	4 690,00 €
Egypte	Opérations bancaires	16 115,00 €
Emirats Arabes Unis	Opérations bancaires	38 795,00 €
Espagne	Opérations bancaires	49 660,00 €
Estonie	Opérations bancaires	- €
Ethiopie	Opérations bancaires	6 950,00 €
Finlande	Opérations bancaires	12 875,00 €
Gabon	Opérations bancaires	17 010,00 €
Géorgie	Opérations bancaires	1 940,00 €
Ghana	Opérations bancaires	9 955,00 €
Grece	Opérations bancaires	18 120,00 €
Guatemala	Opérations bancaires	4 050,00 €
Guinee	Opérations bancaires	8 910,00 €
Honduras	Opérations bancaires	1 320,00 €
Hong Kong	Opérations bancaires	40 950,00 €
Hongrie	Opérations bancaires	12 790,00 €
Ile Maurice	Opérations bancaires	12 980,00 €
Iles du Cap-Vert	Opérations bancaires	- €
Inde	Opérations bancaires	54 785,00 €
Indonésie	Opérations bancaires	25 985,00 €
Irlande	Opérations bancaires	12 300,00 €
Israel	Opérations bancaires	11 895,00 €
Italie	Opérations bancaires	26 470,00 €
Japon	Opérations bancaires	44 420,00 €
Jordanie	Opérations bancaires	8 100,00 €
Kazakhstan	Opérations bancaires	11 895,00 €
Kenya	Opérations bancaires	21 295,00 €
Koweït	Opérations bancaires	6 480,00 €
Lettonie	Opérations bancaires	4 690,00 €
Laos	Opérations bancaires	5 585,00 €
Liban	Opérations bancaires	15 050,00 €
Lituanie	Opérations bancaires	5 180,00 €